

Introduction

Madame la ministre, le syndicat des Métallos du Sous-District Atlantique qui représente de nombreux travailleurs et travailleuses de l'industrie des pêches, tient à vous remercier pour l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir la position de ces travailleurs face aux changements proposés au Régime d'Assurance-Chômage.

L'industrie des pêches étant par définition une industrie saisonnière et instable, les emplois qu'elle crée sont tout aussi saisonniers, temporaires et instables. D'une saison à l'autre, les travailleurs ne savent pas s'ils auront un emploi ou si le nombre d'heures travaillées au cours d'une semaine sera suffisant pour leur procurer un revenu décent.

Entre les saisons de pêche, les travailleurs des usines de transformation n'ont comme revenu que les prestations d'Assurance-Chômage. Étant donné que les usines de transformation sont des employeurs importants dans les régions où elles sont situées, le rôle de soutien au revenu des prestations d'Assurance-Chômage constitue en fait un soutien des plus importants pour l'économie régionale. En agissant ainsi, la Commission d'Emploi et Immigration atteint un des objectifs qu'elle s'était fixés de stabiliser l'économie et le marché du travail. Ce rôle joué par la Commission